



ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Pour les syndicats, la réponse de Matignon n'est « pas à la hauteur », la CGT appelle à « généraliser la grève » du 5 novembre

Les responsables de sept syndicats de salariés étaient reçus par le premier ministre, Sébastien Lecornu, mercredi 21 octobre. Ils réclament des mesures sur le pouvoir d'achat, qu'ils veulent voir figurer dans le budget pour 2027.

Par Bertrand Bissuel

Insatisfaits et plus que jamais déterminés à descendre dans la rue. A l'issue de leur rencontre, mercredi 21 octobre, avec le premier ministre, Sébastien Lecornu, les responsables de sept syndicats de salariés ont exprimé leur dépit, estimant que le rendez-vous n'avait fourni aucun élément tangible, ou presque, à leurs préoccupations – en particulier celles liées au pouvoir d'achat. Tous ceux qui, au début d'octobre, avaient appelé à manifester et à faire grève le 5 novembre ont confirmé la journée de mobilisation, en veillant à ce qu'elle soit la plus massive possible.

Le temps d'échange de mercredi à Matignon fait suite à l'« *adresse aux Français* » qu'Emmanuel Macron a prononcée, dimanche 18 octobre, au lendemain des violences dans plusieurs centres-villes. Le président de la

République avait déclaré que M. Lecornu « *réunira* », à tour de rôle, diverses « *formations* », dont celles qui représentent les travailleurs. Mardi, le premier ministre a envoyé à ses invités une lettre afin de délimiter le champ des discussions prévues le lendemain. Deux « *thématiques d'actualité essentielles* » ont été mentionnées dans le courrier : d'une part, concilier l'« *indispensable liberté de manifester* » et la sécurité ; d'autre part, examiner les doléances portées par « *une partie de la jeunesse (...), en particulier les lycéens et [les] étudiants* ».

Dans l'antépénultième paragraphe, il a aussi été précisé que le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, dialoguera avec les acteurs sociaux à propos de « *différentes mesures* » ciblées sur plusieurs sujets parmi lesquels le « *pouvoir d'achat* ». Précision importante de M. Lecornu : la réflexion s'inscrira « *dans le respect des engagements du gouvernement en termes de rétablissement des finances publiques* ». Une manière discrète de faire comprendre que l'Etat ne pourra pas se montrer prodigue, ses marges de manœuvre étant très limitées.

Retard à l'allumage

Tous ces points ont bien été abordés, d'après les responsables des organisations de salariés qui ont pris la parole face à la presse, mercredi, à deux pas de l'Hôtel de Matignon. Mais pour l'ensemble d'entre eux, le bilan du tête-à-tête avec le premier ministre est plus que maigre. « [Il] ne nous a annoncé aucune mesure, aucune prise en compte de nos revendications », a tonné Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT. Même des syndicats réputés pour leur modération ont éreinté M. Lecornu : « *Franchement, c'est quand même très décevant comme réunion* », a soupiré Cyril Chabanier, le président de la CFTC. « *La réponse n'est pas à la hauteur* », a enchaîné Dominique Corona, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

Plusieurs dirigeants ont trouvé que le pouvoir en place était resté trop longtemps amorphe devant le mécontentement grandissant engendré par l'accélération de l'inflation. Le « *gouvernement (...) n'était pas vraiment dans le tempo* », selon la formule de Marylise Léon, la secrétaire générale de la CFDT. « *Ça fait des semaines qu'on alerte sur cette colère sourde, que la petite goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est le prix du carburant*, a souligné Frédéric Souillot, le numéro un de FO. *Comment est-ce qu'on a pu attendre quatre semaines et ce qui s'est passé ce week-end pour réunir les organisations (...) de salariés ?* »

A ses yeux, ce retard à l'allumage vaut aussi pour les mouvements lycéen et étudiantin, dont des représentants devraient toutefois être reçus, lundi 26 octobre, au ministère de l'éducation nationale. « *Nous ne sommes pas du tout dans le bon timing, notamment [vis-à-vis de] la jeunesse* », a renchéri Christelle Thieffinne, la présidente de la CFE-CGC.

Durcir le rapport de force

La perspective de concertations avec M. Farandou laisse les syndicats sur leur faim. Il faut du concret, ont-ils dit. « *Le plus rapidement possible* », a insisté M^{me} Léon, en ajoutant : « *On ne peut pas attendre trois semaines pour avoir le début de réponse.* » L'Etat-employeur a été sommé d'agir, par exemple en donnant des moyens aux services publics et en revalorisant le point d'indice qui sert de référence pour calculer la paye des fonctionnaires. « *Ces solutions seront coûteuses, mais elles doivent figurer au budget pour l'année 2027* », a plaidé Caroline Chevé, la secrétaire générale de la FSU. Les entreprises ont également été invitées, de façon pressante, à se montrer plus allantes dans les négociations salariales.

Pour obtenir gain de cause, les syndicats semblent désireux de durcir le rapport de force. M^{me} Binet a lancé un appel à « *des assemblées générales partout* », dans les usines et les bureaux, afin de « *généraliser la grève, le 5 novembre, et après* ». Quand les travailleurs cessent leur activité, « *le pays s'arrête, l'économie est bloquée et ça [permet] que [leurs] revendications soient enfin entendues* », a-t-elle martelé. D'après M^{me} Léon, bon nombre d'« *équipes CFDT [sont] extrêmement résolues à venir [ce jour-là] pour dire leur colère et leurs difficultés à pouvoir vivre dignement de leur salaire* ».

Toutes les organisations reçues par M. Lecornu participeront à cette mobilisation, à l'exception de la CFE-CGC. Solidaires, qui affirme ne pas avoir été invitée mercredi à Matignon, sera également dans les cortèges du 5 novembre.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)



Le Monde

Taux d'intérêt au-delà des 5 % : une hausse qui sanctionne un débat budgétaire enlisé

Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans a franchi un seuil très inquiétant, son plus haut niveau depuis juillet 2002. Mais, alors que les députés se déchirent sur le projet de loi de finances 2027, personne ne semble conscient que chaque effort différé coûtera encore plus cher après l'élection présidentielle.

Les marchés financiers ne font pas de politique, mais ils savent quand celle-ci mène à une impasse. En franchissant, mercredi 21 octobre, le seuil des 5 %, le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans a atteint son plus haut niveau depuis juillet 2002, envoyant un nouveau signal d'inquiétude sur la capacité du pays à redresser ses comptes publics. Pendant que les parlementaires se déchirent sur le projet de loi de finances 2027 et que la France s'enfonce dans une crise sociale et politique, la facture de l'indécision continue de grimper.

La hausse des taux d'intérêt concerne l'ensemble des grandes économies, mais la France est davantage touchée. L'écart de rendement entre les obligations d'Etat allemandes et françaises atteint un plus haut depuis la crise de l'euro, fin 2011. Il reflète la défiance qu'inspire la France sur fond de déficits persistants, de croissance atone et de blocage institutionnel. A quelques mois de l'élection présidentielle de 2027, le débat budgétaire s'enlise dans des calculs politiques qui ignorent les contraintes financières du pays.

La copie budgétaire présentée aux parlementaires est loin d'être satisfaisante. Les économies proposées peuvent être discutées, la répartition des efforts mérite d'être ajustée et les recettes restent incertaines. Encore faudrait-il que ceux qui rejettent l'équilibre général du projet soient capables de lui substituer une stratégie cohérente.

Entre promesses de baisses d'impôts, rétablissement de niches fiscales, rejet d'économies impopulaires, le déficit, à ce stade de la discussion, s'est déjà creusé d'une dizaine de milliards d'euros par rapport à la copie initiale, selon les calculs du ministre des comptes publics. Déjà peu convaincant sur le sérieux budgétaire du gouvernement, le projet est encore affaibli par des députés qui semblent vouloir échapper au nécessaire arbitrage entre leurs ambitions et les moyens de les financer.

Pendant que les débats s'étirent et que les amendements s'accumulent, les taux d'intérêt poursuivent leur progression. Le scénario chaotique de l'adoption du budget 2026 se répète, comme si aucune leçon n'avait été tirée. Entre-temps, la dette a continué de se creuser, et la charge de ses intérêts s'est alourdie. Personne ne semble conscient que chaque effort différé coûtera encore plus cher après la présidentielle.

Les marchés s'inquiètent également de l'après-élection. Rien ne garantit que celle-ci débouche sur une majorité parlementaire capable de gouverner. Le blocage actuel pourrait se poursuivre, auquel cas le futur chef de l'Etat ne serait pas davantage en mesure de faire adopter une trajectoire budgétaire.

La décision de l'agence de notation financière Moody's, vendredi 23 octobre, risque de faire monter un peu plus la pression si la note souveraine de la France était dégradée. Ce nouveau signal concrétiserait ce que la hausse des taux traduit déjà en partie. Tant qu'un minimum de consensus politique ne permettra pas de donner une direction crédible aux finances publiques, la défiance perdurera.

La France vit actuellement dans deux mondes parallèles. Il y a d'un côté des responsables politiques qui traitent le redressement

budgétaire comme une variable de négociation, au gré d'enjeux électoraux de court terme. De l'autre, nos créanciers évaluent froidement la capacité du pays à tenir ses engagements sur le long terme. Alors que

le nœud de la dette se resserre inexorablement, il est urgent de réconcilier le calendrier politique avec les réalités financières.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Sites inaccessibles, cyberattaques, correctifs... Les questions qui se posent 24h après la mise à l'arrêt d'une partie de l'Internet mondial

Par Emma Confrère

DÉCRYPTAGE - Au lendemain de la mise hors ligne de nombreux sites, liée à la découverte de failles critiques dans le langage informatique PHP, plusieurs sites de services publics restent perturbés en France. Si des correctifs ont été déployés, les tentatives de cyberattaques se multiplient.

Les conséquences se font encore sentir sur la toile. Mercredi 21 octobre, de nombreux sites internet ont été mis hors ligne, en France comme à l'étranger, après la découverte de deux failles critiques dans PHP, un langage informatique largement utilisé sur le web. En France, le site des impôts, ceux de préfectures ou encore celui de Météo-France ont été rendus indisponibles. Malgré la publication de correctifs, la menace n'a pas complètement disparu. Où en est-on 24 heures après ? Des pirates ont-ils déjà exploité ces vulnérabilités ? Les données personnelles des Français sont-elles menacées ? *Le Figaro* fait le point.

À découvrir

Pourquoi ces failles sont-elles aussi préoccupantes ?

Identifiées dès le mois d'août par plusieurs équipes de chercheurs, ces deux vulnérabilités ont été tenues secrètes jusqu'à la préparation de correctifs. Elles concernent PHP, un langage informatique qui permet notamment aux sites internet de générer des pages dont le contenu évolue selon les utilisateurs. En France, plus de 600.000 serveurs l'utilisent, selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Leur dangerosité est particulièrement élevée, notées 9,2 sur 10, car ces failles peuvent permettre à des pirates d'exécuter du code à

distance, sans même disposer d'un mot de passe. «*La probabilité qu'un incident se produise*» et ses conséquences potentielles sont très élevées, explique Olivier Daloy, responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en résidence chez Zscaler France. Les cybercriminels pourraient ainsi prendre le contrôle de serveurs vulnérables, les rendre inaccessibles ou dérober des informations confidentielles.

Quels sites internet sont encore inaccessibles ce jeudi ?

La situation s'améliore progressivement sur le Net. En début d'après-midi ce jeudi, les sites de l'Ademe et de la préfecture de police de Paris étaient de nouveau accessibles. En revanche, ceux de la Cnil et une partie du site des impôts étaient toujours en maintenance. La Direction générale des finances publiques (DGFIP) précise toutefois que seule la partie institutionnelle d'impots.gouv.fr est concernée. Les espaces personnels et professionnels des contribuables n'utilisent pas PHP et continuent donc de fonctionner normalement. Selon l'administration, les données fiscales des usagers ne sont pas affectées par cette faille.

Au ministère de l'Intérieur, plusieurs sites de préfectures ont également été placés en maintenance préventive à la demande de l'ANSSI. «*Les équipes sont mobilisées pour procéder aux opérations de mise à jour dans les meilleurs délais*», indique le ministère, sans communiquer de calendrier précis de rétablissement. Les informations des préfectures sont relayées sur les réseaux sociaux et par voie d'affichage.

Des pirates ont-ils déjà réussi à exploiter ces failles ?

Les tentatives d'exploitation de ces failles se multiplient déjà. Selon Matthew Prince, directeur général de l'entreprise Cloudflare, elles se comptaient déjà par milliers dans les dix heures précédant l'annonce publique, avant d'atteindre «des millions» après la divulgation des vulnérabilités. Plus inquiétant encore, Amazon Web Services affirme avoir détecté une première tentative dès le 17 octobre, soit quatre jours avant la publication des correctifs.

Mais une tentative ne signifie pas nécessairement qu'une attaque a réussi. L'entreprise de cybersécurité watchTower, qui a également observé des tentatives d'exploitation, n'avait initialement identifié aucune intrusion réussie. À ce stade, aucun bilan officiel ne permet d'établir l'ampleur d'éventuelles compromissions en France.

Les données personnelles des Français sont-elles menacées ?

Le risque existe. En cas d'exploitation réussie, les cybercriminels pourraient accéder à certaines données conservées par les serveurs, notamment des identifiants, des mots de passe ou des informations personnelles et financières, selon la configuration des systèmes concernés. Les conséquences pourraient même dépasser le simple vol de données. «*Ils peuvent détourner de véritables sites web pour exploiter leur réputation*», prévient Shahak Shalev, responsable mondial de la recherche sur les arnaques et l'IA chez Malwarebytes.

Les attaquants pourraient notamment diffuser de faux documents, des logiciels malveillants ou des tentatives d'hameçonnage depuis des sites habituellement considérés comme fiables. «*Le pirate mise sur la confiance et le crédit de la marque qu'il cible*», indique Nicolas Arpagian, directeur de la stratégie de Jizô AI, entreprise qui s'occupe de l'observabilité des environnements connectés. Toutefois, la présence d'une vulnérabilité ne signifie pas automatiquement que les données ont été dérobées.

Comment les autorités françaises organisent-elles la riposte ?

L'ANSSI a rapidement déclenché l'alerte. Son centre gouvernemental de veille et de réponse aux attaques informatiques, le CERT-FR, a recommandé de mettre hors ligne, lorsque cela était possible, les serveurs concernés jusqu'à l'application des correctifs. Cette alerte a été diffusée aux ministères, aux fédérations professionnelles ainsi qu'aux équipes spécialisées dans la cybersécurité en France et à l'étranger. L'agence précise avoir également adressé aux ministères une «*injonction à réaliser les mesures de protection et de correction nécessaires immédiatement*».

Son rôle consiste notamment à «*signaler le danger et proposer une réponse*», résume Nicolas Arpagian. Pour l'expert, mettre temporairement un site hors ligne constitue souvent la décision la plus prudente : cela permet de couper son exposition aux attaques pendant les opérations de sécurisation.

Pourquoi certains sites restent-ils fermés malgré les correctifs ?

Les mises à jour ont été publiées mercredi 21 octobre, mais leur installation peut nécessiter du temps. Il faut notamment identifier les serveurs concernés, déployer les correctifs, redémarrer certains services et vérifier que les modifications n'entraînent pas de dysfonctionnements. «*Un rapport de déploiement réussi ne suffit pas à établir que le code vulnérable a cessé de s'exécuter*», avertit Matt Psencik, spécialiste des menaces chez Tanium. Il faut également rechercher d'éventuelles traces d'intrusion antérieures.

Les délais dépendent donc des ressources techniques et de l'historique de maintenance de chaque organisation. Les versions les plus anciennes de PHP, qui ne reçoivent plus de correctifs officiels, compliquent aussi les opérations. Selon Olivier Daloy, de Zscaler France, plusieurs semaines pourraient être nécessaires pour que la majorité des systèmes soient sécurisés.

Les internautes et les entreprises doivent-ils prendre des précautions ?

Pour les particuliers, aucune mesure généralisée, comme changer systématiquement tous ses mots de passe, ne s'impose du seul fait de l'existence de ces

vulnérabilités. Il convient néanmoins de rester vigilant face aux messages suspects, notamment ceux semblant provenir de sites institutionnels. Pour les entreprises et les administrations, la priorité est d'identifier les installations vulnérables et d'appliquer les correctifs. En attendant, des dispositifs de filtrage, de restriction de fonctionnalités ou d'isolation des serveurs peuvent limiter les risques, sans remplacer les mises à jour.

Pourquoi ces failles sont-elles aussi préoccupantes ?

Identifiées dès le mois d'août par plusieurs équipes de chercheurs, ces deux vulnérabilités ont été tenues secrètes jusqu'à la préparation de correctifs. Elles concernent PHP, un langage informatique qui permet notamment aux sites internet de générer des pages dont le contenu évolue selon les utilisateurs. En France, plus de 600.000 serveurs l'utilisent, selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Leur dangerosité est particulièrement élevée, notées 9,2 sur 10, car ces failles peuvent permettre à des pirates d'exécuter du code à distance, sans même disposer d'un mot de passe. *«La probabilité qu'un incident se produise»* et ses conséquences potentielles sont très élevées, explique Olivier Daloy, responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en résidence chez Zscaler France. Les cybercriminels pourraient ainsi prendre le contrôle de serveurs vulnérables, les rendre inaccessibles ou dérober des informations confidentielles.

Quels sites internet sont encore inaccessibles ce jeudi ?

La situation s'améliore progressivement sur le Net. En début d'après-midi ce jeudi, les sites de l'Ademe et de la préfecture de police de Paris étaient de nouveau accessibles. En revanche, ceux de la Cnil et une partie du site des impôts étaient toujours en maintenance. La Direction générale des finances publiques (DGFIP) précise toutefois que seule la partie institutionnelle d'impots.gouv.fr est concernée. Les espaces personnels et professionnels des contribuables n'utilisent pas PHP et continuent donc de fonctionner normalement. Selon

l'administration, les données fiscales des usagers ne sont pas affectées par cette faille.

Au ministère de l'Intérieur, plusieurs sites de préfectures ont également été placés en maintenance préventive à la demande de l'ANSSI. *«Les équipes sont mobilisées pour procéder aux opérations de mise à jour dans les meilleurs délais»*, indique le ministère, sans communiquer de calendrier précis de rétablissement. Les informations des préfectures sont relayées sur les réseaux sociaux et par voie d'affichage.

Des pirates ont-ils déjà réussi à exploiter ces failles ?

Les tentatives d'exploitation de ces failles se multiplient déjà. Selon Matthew Prince, directeur général de l'entreprise Cloudflare, elles se comptaient déjà par milliers dans les dix heures précédant l'annonce publique, avant d'atteindre *«des millions»* après la divulgation des vulnérabilités. Plus inquiétant encore, Amazon Web Services affirme avoir détecté une première tentative dès le 17 octobre, soit quatre jours avant la publication des correctifs.

Mais une tentative ne signifie pas nécessairement qu'une attaque a réussi. L'entreprise de cybersécurité watchTower, qui a également observé des tentatives d'exploitation, n'avait initialement identifié aucune intrusion réussie. À ce stade, aucun bilan officiel ne permet d'établir l'ampleur d'éventuelles compromissions en France.

Les données personnelles des Français sont-elles menacées ?

Le risque existe. En cas d'exploitation réussie, les cybercriminels pourraient accéder à certaines données conservées par les serveurs, notamment des identifiants, des mots de passe ou des informations personnelles et financières, selon la configuration des systèmes concernés. Les conséquences pourraient même dépasser le simple vol de données. *«Ils peuvent détourner de véritables sites web pour exploiter leur réputation»*, prévient Shahak Shalev, responsable mondial de la recherche sur les arnaques et l'IA chez Malwarebytes.

Les attaquants pourraient notamment diffuser de faux documents, des logiciels malveillants ou des tentatives d'hameçonnage depuis des sites habituellement considérés comme fiables. *«Le pirate mise sur la confiance et le crédit de la marque qu'il cible»*, indique Nicolas Arpagian, directeur de la stratégie de Jizô AI, entreprise qui s'occupe de l'observabilité des environnements connectés. Toutefois, la présence d'une vulnérabilité ne signifie pas automatiquement que les données ont été dérobées.

Comment les autorités françaises organisent-elles la riposte ?

L'ANSSI a rapidement déclenché l'alerte. Son centre gouvernemental de veille et de réponse aux attaques informatiques, le CERT-FR, a recommandé de mettre hors ligne, lorsque cela était possible, les serveurs concernés jusqu'à l'application des correctifs. Cette alerte a été diffusée aux ministères, aux fédérations professionnelles ainsi qu'aux équipes spécialisées dans la cybersécurité en France et à l'étranger. L'agence précise avoir également adressé aux ministères une *«injonction à réaliser les mesures de protection et de correction nécessaires immédiatement»*.

Son rôle consiste notamment à *«signaler le danger et proposer une réponse»*, résume Nicolas Arpagian. Pour l'expert, mettre temporairement un site hors ligne constitue souvent la décision la plus prudente : cela permet de couper son exposition aux attaques pendant les opérations de sécurisation.

Pourquoi certains sites restent-ils fermés malgré les correctifs ?

Les mises à jour ont été publiées mercredi 21 octobre, mais leur installation peut nécessiter du temps. Il faut notamment identifier les serveurs concernés, déployer les correctifs, redémarrer certains services et vérifier que les modifications n'entraînent pas de dysfonctionnements. *«Un rapport de déploiement réussi ne suffit pas à établir que le code vulnérable a cessé de s'exécuter»*, avertit Matt Psencik, spécialiste des menaces chez Tanium. Il faut également rechercher d'éventuelles traces d'intrusion antérieures.

Les délais dépendent donc des ressources techniques et de l'historique de maintenance de chaque organisation. Les versions les plus anciennes de PHP, qui ne reçoivent plus de correctifs officiels, compliquent aussi les opérations. Selon Olivier Daloy, de Zscaler France, plusieurs semaines pourraient être nécessaires pour que la majorité des systèmes soient sécurisés.

Les internautes et les entreprises doivent-ils prendre des précautions ?

Pour les particuliers, aucune mesure généralisée, comme changer systématiquement tous ses mots de passe, ne s'impose du seul fait de l'existence de ces vulnérabilités. Il convient néanmoins de rester vigilant face aux messages suspects, notamment ceux semblant provenir de sites institutionnels. Pour les entreprises et les administrations, la priorité est d'identifier les installations vulnérables et d'appliquer les correctifs. En attendant, des dispositifs de filtrage, de restriction de fonctionnalités ou d'isolation des serveurs peuvent limiter les risques, sans remplacer les mises à jour.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)



Les Echos

Pouvoir d'achat : le gouvernement étudie une hausse anticipée du SMIC

Pour répondre aux fortes revendications sociales, le gouvernement pourrait anticiper la revalorisation du salaire minimum légal du 1er janvier, comme Michel Barnier l'avait fait fin 2024.

Par Alain Ruello, Solenn Poullennec

Michel Barnier n'est peut-être pas resté longtemps à Matignon, mais une partie de son héritage perdure. Pour répondre aux revendications sur le pouvoir d'achat, le gouvernement de Sébastien Lecornu envisage de déclencher une « Barnier », en référence à la mesure décidée fin 2024 : à savoir anticiper de quelques semaines la très probable revalorisation du SMIC du 1er janvier prochain qui pourrait être de 15 euros net par mois.

Comme fin 2024, la France connaît un épisode de forte inflation, liée en partie aux conséquences de la guerre en Iran sur le prix des carburants. La hausse des prix a atteint 3,1 % sur un an en septembre. En plus des revendications lycéennes, la question du pouvoir d'achat était au cœur des manifestations du 17 octobre. De nombreuses actions de casses et pillages de commerces ayant eu lieu en marge de celles-ci à travers la France, l'exécutif est sous pression pour apaiser au plus vite les tensions sociales.

Un vrai-faux « coup de pouce »

D'où l'idée, entre autres mesures à l'étude, de donner un vrai-faux « coup de pouce » aux salaires les plus faibles d'ici à la fin de l'année. Comme fin 2024, cette revalorisation pourrait être de 1 %. A ce stade, la revalorisation du 1er janvier peut être estimée à hauteur de 0,8 %. Proposer un peu plus permettrait au gouvernement de prendre une « marge » de 0,2 % pour anticiper la hausse des prix d'ici à la fin de l'année, décrypte un bon connaisseur du sujet.

Contacté, Matignon a renvoyé vers le ministère du Travail, qui n'a pas souhaité commenter. Selon nos informations, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, recevra les syndicats et le patronat entre la fin de semaine et le début de semaine prochaine pour travailler sur le pouvoir d'achat alors que les syndicats, qui maintiennent leur appel à la mobilisation le 5 novembre, sont sortis très déçus de leur rendez-vous mercredi à Matignon. Le sujet du SMIC sera sur la table des discussions, de source proche de l'exécutif.

Ce jeudi, Emmanuel Macron a annoncé que le Premier ministre réunira lundi « les organisations lycéennes, étudiantes, enseignantes, syndicales, patronales, les collectivités territoriales et les parlementaires » pour échanger sur leurs revendications.

Pour rappel, le salaire minimum légal mensuel brut pour un temps plein est de 1.867 euros depuis sa dernière revalorisation de 2,4 % au 1er juin (+ 44 euros ou + 34 euros net). La loi prévoit qu'il peut évoluer selon trois mécanismes : chaque 1er janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages les plus pauvres notamment ou en cours d'année, ensuite, si ce même indice a augmenté d'au moins 2 % par rapport à sa valeur lors de la revalorisation précédente. Le dernier mécanisme, enfin, est à la main de Matignon, qui peut décider d'un coup de pouce à sa guise.

Evolution du SMIC mensuel brut depuis la pandémie En euros

Date d'entrée en vigueur	SMIC mensuel brut	Hausse
1 ^{er} janv. 2020	1.539,42	
1 ^{er} janv. 2021	1.554,58	1% 15 €
1 ^{er} oct.	1.589,47	2,2% 35 €
1 ^{er} janv. 2022	1.603,12	0,9% 14 €
1 ^{er} mai	1.645,58	2,6% 42 €
1 ^{er} août	1.678,95	2% 33 €
1 ^{er} janv. 2023	1.709,28	1,8% 30 €
1 ^{er} mai	1.747,20	2,2% 38 €
1 ^{er} janv. 2024	1.766,92	1,1% 20 €
1 ^{er} nov.	1.801,80	2% 35 €
1 ^{er} janv. 2026	1.823,03	1,2% 21 €
1 ^{er} juin	1.867,02	2,4% 44 €

SOURCE : DARES

Une hausse du salaire minimum pourrait paraître aller à contre-courant des mesures du budget qui promettent de peser sur les finances des ménages. Pour contrer la dérive des comptes publics et l'envolée des coûts d'emprunt de la France sur les marchés, l'exécutif a prévu de geler les aides personnalisées au logement (APL), les prestations familiales ou encore les pensions au-delà de 1.260 euros.

Le Medef fulmine

Pour les employeurs, le budget prévoit un nouveau coup de rabot sur les exonérations de cotisations sur les bas salaires. Jeudi, à l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale en première lecture, les députés ont retoqué, à l'initiative de la droite, ce tour de vis.

Il n'empêche, sa perspective fait bondir le Medef qui fulmine encore plus à l'idée de devoir encaisser par avance une hausse du SMIC. Quand bien même la hausse serait inévitable au 1er janvier et que l'impact de

l'anticipation sur les entreprises serait limité à quelques semaines.

En espérant calmer la rue, le gouvernement prend le risque d'enflammer le climat social dans les entreprises.

Patrick Martin, président du Medef

« Je suis abasourdi que le renchérissement massif du coût du travail, qui amputera à due concurrence nos capacités à revaloriser les salaires, ne soit pas plus pris en compte. En espérant calmer la rue, le gouvernement prend le risque d'enflammer le climat social dans les entreprises », réagit son président, Patrick Martin, auprès des « Echos ».

550 euros de surcoût par salarié

Mardi, l'organisation patronale a fait savoir que les mesures du budget 2027 représentaient en moyenne un surcoût de 550 euros par salarié et par an. De quoi absorber « une part significative des moyens disponibles pour les augmentations de salaires », a mis en garde l'organisation, agitant aussi le chiffon rouge de la destruction « à moyen terme » de 200.000 emplois.

Une hausse du SMIC se ferait notamment sentir dans les secteurs embauchant beaucoup de personnels avec des salaires modestes et dépendant de financements publics et de prix régulés, comme les crèches ou l'aide à domicile aux personnes âgées. « Ce serait terrible. On a des prix qui sont encadrés, donc quand on a une augmentation du SMIC qui est actée, on puise dans nos marges sans possibilité de la répercuter », explique-t-on du côté de la FESP, une fédération représentant ces acteurs.

Le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) n'est pas en reste. « Cette revalorisation anticipée compliquerait encore l'équation : les budgets sont bouclés et les prix déjà négociés, les entreprises ne sont pas en capacité d'amortir un nouveau choc de coûts en cours de route », souligne l'organisation.

Télétravail dans la fonction publique : l'État ferme la porte à une révision de l'accord de 2021

Par Marie Malaterre

Réuni le 15 octobre, le comité de suivi de l'accord sur le télétravail a dressé un bilan en demi-teinte de sa mise en œuvre. Si la DRH de l'État estime que la plupart des mesures ont été engagées, les données disponibles montrent des disparités entre administrations. Les organisations syndicales réclament une révision de l'accord et une revalorisation de l'indemnité forfaitaire, deux demandes auxquelles l'administration ne donnera pas suite à court terme.

Un comité de suivi de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique s'est tenu le 15 octobre dernier. L'occasion pour l'administration de dresser le bilan de l'accord signé en 2021 et de proposer de nouvelles perspectives.

Les chiffres parus la semaine dernière dans le cadre du rapport annuel sur l'état de la fonction publique réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) font état d'une stabilité du recours au télétravail chez les agents. En 2025, la proportion d'agents déclarant avoir télétravaillé au cours des quatre dernières semaines s'élève à 18 %, alors que dans le secteur privé, elle est de 25 %. Sans surprise, la pratique du télétravail reste plus courante dans la fonction publique d'État avec 24 % d'agents qui déclarent télétravailler en 2025, contre 15 %, par exemple, dans la territoriale. Autre enseignement, en 2025, seuls 29 % des agents publics estiment que leur emploi est compatible avec le télétravail. Ils sont 36 % dans la fonction publique d'État.

Au cours du comité de suivi, l'administration a présenté un bilan du télétravail dans la fonction publique, à partir des baromètres sociaux des ministères, qui met en avant un niveau de prise en compte du télétravail très hétérogène.

Pour rappel, les baromètres sociaux traitent différents aspects, notamment la fréquence et les modalités du télétravail et les aspirations futures, le non-recours au télétravail et notamment les activités non télétravaillables, les éventuels refus, la satisfaction ou le bilan général de la pratique, la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et l'adaptation des équipements et outils numériques.

En s'appuyant sur ces données, l'administration estime que 5 ans après la signature de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, la majorité de ces mesures ont été enclenchées. Pour rappel, l'accord reposait sur deux principes essentiels, à savoir le volontariat et la réversibilité. Il prévoyait un à trois jours de télétravail avec la possibilité de regrouper les jours sur le mois et d'utiliser des jours flottants, mais aussi, dans certaines situations comme le handicap, la grossesse ou les agents en situation d'aide, d'aller jusqu'à 5 jours de télétravail. Il faut néanmoins préciser qu'avec seulement 14 accords télétravail déposés sur l'espace dédié aux accords négociés dans la fonction publique, il est difficile de disposer d'un recensement exhaustif et consolidé dans les trois versants.

L'administration concède néanmoins que certains points restent à approfondir, et notamment le recours au dialogue social professionnel pour la mise en place du télétravail, le recours aux tiers-lieux ou à leur cartographie, la question de la vigilance à l'inclusion numérique, l'encadrement de l'accès de l'employeur aux données en distinguant équipement professionnel et équipement personnel.

Elle a notamment proposé trois améliorations : la construction d'un dispositif permettant de sécuriser et d'encadrer le recours au télétravail contraint en cas de circonstances

exceptionnelles, l'effectivité du droit à la déconnexion et, pour prévoir son effectivité, prévoir son inscription en droit positif, ou encore l'examen de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

Des propositions qui n'ont pas suffi à convaincre les organisations syndicales présentes au comité de suivi, à l'image de la CFDT qui demandait, en amont de la réunion, la révision de l'accord-cadre et la revalorisation de l'indemnité de télétravail. *“Les crises climatiques et énergétiques étant désormais structurelles, le télétravail doit devenir une mesure de prévention activable rapidement en cas de canicule, pollution ou événements extrêmes et être intégré explicitement dans l'accord”*, fait valoir l'organisation syndicale.

La DGAFP a effectivement refusé la rédaction d'un avenant à l'accord national, estimant que le contexte actuel ne s'y prête pas et que certaines organisations syndicales ne semblent pas disposées à signer de nouveaux accords dans la période. Il n'y aura, par ailleurs, pas de revalorisation de l'indemnité forfaitaire et les travaux se prolongeront dans le même cadre du comité de suivi avec une prochaine réunion dans un an.

Consolider les données disponibles

De son côté, l'Unsa Fonction publique affiche également son mécontentement. *“Nous espérons que ce comité permette de mesurer les progrès accomplis et d'identifier des améliorations*, estime Annick Fayard, sa secrétaire nationale. *Or, les éléments présentés montrent surtout que l'accord n'est*

pas appliqué partout de manière complète et qu'il reste de nombreux points à documenter.”

Elle regrette également l'insuffisance des données pour mesurer la réalité du télétravail dans les administrations. *“Le taux de 73 % d'agents télétravailleurs satisfaits doit être interprété avec prudence”*, poursuit-elle, estimant qu'il faudrait savoir combien d'agents ont demandé trois jours et n'en ont obtenu que deux, et combien souhaiteraient télétravailler davantage ou encore connaître les motifs de refus.

Un autre sujet émerge, celui du télétravail contraint, c'est-à-dire utilisé lors de situations exceptionnelles comme les Jeux olympiques ou encore les canicules. *“Pour l'Unsa, le télétravail doit normalement reposer sur une demande volontaire de l'agent*, poursuit Annick Fayard. *Si le télétravail contraint est maintenu, ses conditions de déclenchement et les agents susceptibles d'en bénéficier doivent être clairement encadrés.”*

Autre élément de mécontentement, la non-revalorisation de l'indemnité forfaitaire alors que les coûts de l'énergie ont augmenté. Les organisations syndicales de la fonction publique plaident en faveur d'une réévaluation de cette indemnité en tenant compte de l'inflation. Aussi, le chantier du télétravail dans la fonction publique sera mené à droit constant, la DGAFP ayant indiqué que l'accord ne serait pas rouvert à court terme. *“Cela signifie que le travail envisagé porterait principalement sur les modalités de gestion et sur l'incitation des employeurs à négocier localement, sans créer de nouveaux droits”*, regrette Annick Fayard.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)



Quand l'État débordé contourne ses propres règles

Par Victoria Beurnez

Le sentiment de complexité normative, administrative et juridique est devenu omniprésent. Face à cette réalité, l'action publique est souvent conduite à contourner certaines règles ou à recourir à des dispositifs dérogatoires pour faire aboutir des projets d'intérêt général. Quatrième volet de notre enquête "Normes : tous responsables" parue dans le magazine Acteurs publics en septembre 2026.

Les normes s'amoncellent en France, et force est de constater que la solution miracle pour simplifier efficacement n'a pas encore émergé, malgré des initiatives multiples ces dernières années. En réponse, les pas de côté se multiplient. Pour esquisser habilement la pile normative bloquant le chemin, les services de l'État trouvent des pirouettes, parfois ponctuelles, parfois saluées pour leur efficacité. Les exemples sont légion.

Et il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour trouver des illustrations de ce surmenage normatif : les ministres, eux-mêmes, peuvent être amenés à débloquent des situations particulières, au cas par cas. Un ancien ministre interrogé évoquait ainsi des "débloquages" successifs qu'il a pu mener dans des situations particulièrement complexes. Pour être réellement précis, les ministres n'ont pas un pouvoir de dérogation officiel, mais ils peuvent faire évoluer la norme selon un cadre relevant de leurs compétences. *"Quand j'étais ministre, je m'amusais à débloquent des projets coincés pour des raisons normatives, relate ainsi cet ancien ministre. Ces dernières avaient une pertinence nationale, mais ne fonctionnaient pas dans la situation locale m'étant présentée. Imaginez qu'à chaque fois qu'une norme bloque, il faille un ministre pour débloquent une opération... Le temps à y consacrer serait considérable."*

Le rôle clé des préfets

Cela demanderait tellement de temps, en effet, qu'une partie a été déléguée, depuis, aux préfets. Le pouvoir de dérogation des préfets, mis en place il y a quelques années, semble aujourd'hui testé et éprouvé. Car les préfets, représentants du gouvernement sur le terrain, œuvrent au croisement de beaucoup de politiques publiques, souvent complexes, parfois contradictoires. *"Il me semble qu'il y a eu un changement significatif du rôle des préfets, devenus des courroies de transmission de normes permanentes, sur un grand nombre de politiques publiques, avec, en sus, des obligations de reporting. Le corps préfectoral apparaît aux premières loges en matière de réforme de l'État"*, avance Denis Baranger, professeur de droit public et auteur de l'essai *Penser la loi*. Pour soulager les préfets de ce rôle de transmetteurs au croisement de nombreuses contradictions normatives, l'expérimentation d'un pouvoir de dérogation a été lancée dès 2017. L'idée sous-jacente étant qu'une règle uniforme ne correspond pas toujours à la diversité des situations rencontrées sur le terrain par les élus et préfets, notamment.

Proposer ce droit de dérogation a été un vrai changement de paradigme pour l'action publique. L'objectif : passer d'une logique stricte, uniforme, à une logique d'adaptation sur le terrain. Quatre finalités caractérisent ainsi le pouvoir de dérogation des préfets : mieux prendre en compte les réalités et différences territoriales, accélérer des projets bloqués, réduire les blocages administratifs, et favoriser ou du moins ne pas ralentir l'innovation locale. Concrètement, cela implique également la capacité à concilier deux normes pouvant être contradictoires, sans que l'une ne vienne écraser l'autre.

"Le droit de dérogation paraît original : face à une norme imparfaite, avant, le réflexe immédiat était de créer une nouvelle norme. Désormais, on donne à ceux qui mettent en œuvre la norme sur le terrain, les préfets, la possibilité de déroger dans un certain nombre

de cas. Au début, ça a décoiffé”, concède Alain Espinasse, ancien préfet et ex-secrétaire général adjoint à la direction de la modernisation et de l’action territoriale.

Un droit limité

Cette possibilité demeure strictement encadrée : elle concerne uniquement la partie réglementaire, mais surtout des décisions individuelles. On adapte la norme, mais on ne la change pas dans le dur. Les dérogations concernent un nombre précis d’activités et de dispositifs définis en 2020, lorsque l’expérimentation a été généralisée avec l’aval du Conseil d’État. À savoir, le soutien économique, l’aménagement du territoire et la politique de la ville, l’environnement, l’agriculture et la forêt, la construction, le logement et l’urbanisme, l’emploi et l’activité économique, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, et enfin, les activités sportives, socio-éducatives et associatives.

Le droit de dérogation est la preuve qu’on peut avoir une action publique lisible, efficace, sécurisée, sans ajouter de normes mais simplement en appliquant intelligemment celles existantes.

“On souffre parfois d’un mal : penser que l’excès de normes peut être corrigé par des normes supplémentaires. Le droit de dérogation est la preuve qu’on peut avoir une action publique lisible, efficace, sécurisée, sans ajouter de normes mais simplement en appliquant intelligemment celles existantes”, analyse Alain Espinasse. Autrement dit, on peut penser la norme autrement, pour ne pas alourdir la charge qu’elle fait déjà peser sur les collectivités et les élus.

“J’utilise beaucoup le droit de dérogation pour les procédures, ou les délais. Si ça ne tenait qu’à moi, je l’utiliserais beaucoup plus, mais la loi me l’interdit puisque les domaines d’application sont limités”, avance Pascal Jan, qui vient de quitter son poste de préfet dans l’Yonne. “Si on déroge, ce n’est pas pour nous en tant que préfet ou haut fonctionnaire : c’est dans l’intérêt des administrés ou des citoyens”, rappelle-t-il.

Des dispositifs facilitants

Et quand le pouvoir de dérogation du préfet ne suffit plus, l’État, dans ses plus hautes sphères, intervient directement. Pour régler les problèmes complexes rencontrés par les territoires, la direction interministérielle de la transformation publique a ainsi lancé le dispositif France Simplification en 2024. La cellule mise en place est saisie par les élus, les entreprises ou les services déconcentrés, dans les cas de blocages où le préfet ne peut pas apporter de réponse. France Simplification instruit alors les ministères concernés, et, si le blocage persiste, c’est au Premier ministre d’arbitrer directement la situation.

Contrairement au pouvoir de dérogation du préfet, la cellule de France Simplification peut exercer une influence directe : dans environ 40 % des cas, les saisines aboutissent à une évolution de la norme – 25 % côté réglementaire et 17 % par voie législative.

La difficulté des projets étudiés par France Simplification saute aux yeux : avec les deux tiers d’entre eux portant sur l’aménagement du territoire, les politiques d’urbanisme, d’environnement et de logement, chacun d’eux peut mobiliser trois ou quatre codes différents, ce qui mène fatalement à des contradictions ou des difficultés de lecture de la norme en vigueur. Sur les panneaux photovoltaïques, pour prendre un exemple récurrent, deux codes s’entrechoquent : celui de l’environnement et celui de l’urbanisme. *“La difficulté vient de l’effet d’accumulation de législations et de codes, chaque politique publique ayant son propre code et sa propre procédure, chaque procédure fonctionnant en silo. Parfois, il existe des difficultés d’interprétation face à ces processus au cas par cas, avec des législations ne se parlant pas entre elles”,* relève une haute fonctionnaire spécialiste du sujet.

Sur le même principe, l’État a lancé, fin 2023, un dispositif d’accompagnement à destination des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Baptisé ETIncelles, le programme, porté par Bercy, revient à leur proposer un accompagnement lorsqu’elles rencontrent des blocages administratifs ou juridiques liés, en creux, à l’excès de normes. *“Le programme contribue à rendre plus lisibles et transparentes les décisions administratives et les évolutions réglementaires pouvant affecter le secteur d’activité de ces entreprises, un enjeu d’autant plus important pour des PME*

disposant souvent de ressources internes limitées pour suivre ce type de dossier”, indique Bercy.

Fluidifier les relations entre les entreprises et le service de l'État, *“lever les zones grises”,* ou encore *“alimenter les travaux de simplification engagés par l'État”* constituent autant d'objectifs poursuivis par ce programme auquel 300 entreprises ont adhéré depuis son lancement. Le programme ETIncelles révèle aussi le *“ras-le-bol”* croissant des entreprises face à l'inflation normative, et, dans ce cas précis, de celles n'ayant pas les moyens de s'emparer efficacement du sujet. Les services de l'État eux-mêmes viennent au secours de ces structures pour surmonter *“les obstacles auxquels elles sont confrontées”*.

Notre-Dame et les JO, parenthèse enchantée ?

À l'échelle nationale, également, l'amoncellement de normes nécessite des déblocages de grande ampleur. Deux illustrations particulièrement marquantes : les Jeux olympiques et la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Deux projets emblématiques qui ont bénéficié de dérogations spéciales. La *“loi Notre-Dame”*, texte législatif exceptionnel, exemptait le chantier de certaines règles, notamment liées à la maîtrise d'ouvrage, l'archéologie préventive, l'occupation du domaine public, ce qui a permis de boucler les travaux en un temps record de cinq ans. Même schéma pour les Jeux olympiques de Paris 2024, avec des dérogations en matière d'urbanisme, de publicité, des adaptations en droit du logement, de la santé, du travail, et des exceptions à la commande publique, pour ne citer qu'elles. *“Des décisions ont été prises, et d'autant plus acceptées qu'elles étaient*

limitées dans le temps. Le caractère enchanteur de ce qui s'est produit peut se traduire par : quand l'État veut, il peut. Il l'a voulu, incontestablement, mais aussi parce qu'il a concentré sur une période donnée un nombre considérable de moyens”, tempère l'ancien préfet Alain Espinasse.

Les lois spéciales émanent d'un État qui, lui-même, se rend compte qu'il y a trop de normes accumulées par les gouvernements successifs.

Ces dérogations ont fait des émules : dans la loi de simplification de la vie économique, certains projets étiquetés *“grands projets d'intérêt national”*, comme la construction de data centers, peuvent désormais déroger à un certain nombre de normes, notamment en matière d'urbanisme ou d'environnement. La multiplication des initiatives et des dispositifs pour simplifier l'action publique raconte beaucoup de la manière dont l'État français fabrique la loi. La simplification passerait-elle, finalement, par de petits procédés et non par un grand soir ?

Face à un système à bout de souffle, ces dérogations deviennent parfois la norme. Mais cette situation ne permet pas de maîtriser le flux ni le stock des normes, massifs. *“Les lois spéciales émanent d'un État qui, lui-même, se rend compte qu'il y a trop de normes accumulées par les gouvernements successifs,* analyse un haut fonctionnaire spécialiste du sujet. *Quand il veut qu'un projet fonctionne, il écarte les normes pour lui-même. Mais il faudrait plutôt se demander pourquoi la situation reste complexe, et pourquoi l'État simplifie pour lui-même mais pas pour les autres.”* Sans véritable stratégie de simplification, ces méthodes innovantes, mais en marge, pourraient en effet ne plus suffire sur le long terme pour faire baisser la pression.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

